

paraît n'avoir point fait usage, aux XIII^e et XIV^e siècles du moins, de pièces de ce genre, et qui d'ailleurs, fier de sa puissance, de son droit de monnayage et de l'illustre origine de ses membres, n'aurait certes pas consenti à se servir de méreaux ne portant ni son nom, ni ses armes propres, ni l'image de son patron saint Jean. Notre opinion est que ces plombs étaient des jetons de compte, des jetons à l'usage de la maison de nos archevêques et de leur administration temporelle. L'étude des archives de la métropole lyonnaise nous permettra peut-être de résoudre la question d'une manière décisive. Nous avons voulu toutefois ne pas attendre une solution, qui peut ne pas se trouver, pour présenter notre travail, quelque imparfait qu'il soit, sur cette curieuse série, sans contredit fort intéressante et, nous le croyons, unique dans la numismatique française.

Comte de SOULTRAIT.

